



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 20/2025

Réglementant le stationnement
Rue du Stade
TRAVAUX SUR LE RESEAU GAZ

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28, L 2122-29, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 et L 2542-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU les dispositions du Droit Local applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

VU le Code de la route,

VU la demande en date du 18 aout 2025 par laquelle la Société SIRS domiciliée rue des pécheurs 67201 Eckbolsheim, représentée par M. BAPST Thierry, sollicite l'occupation du domaine public afin de réaliser des travaux sur le réseau Gaz avec ouverture de fouille, au niveau de la **rue du Stade**

VU la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur la voie publique pendant la durée des travaux,

Du lundi 8 septembre 2025 jusqu'à la fin des travaux (12 jours).

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés sur une période du lundi 08 septembre 2025 jusqu'à la fin des travaux, soit jusqu'au 19 septembre 2025, le stationnement sera strictement interdit sur toute la zone des travaux, conformément sur le plan joint en annexe, pendant toute la durée de l'intervention.

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité des piétons, une déviation sera mise en place **sur le trottoir opposé** à la zone de travaux. La signalisation réglementaire adéquate devra être installée par l'entreprise en charge du chantier.

Article 3 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place par la société SIRS de la signalisation réglementaire. La société SIRS] est chargée de mettre en place, d'entretenir et de retirer la signalisation temporaire réglementaire, conformément aux prescriptions du Code de la route et des directives du Maire.

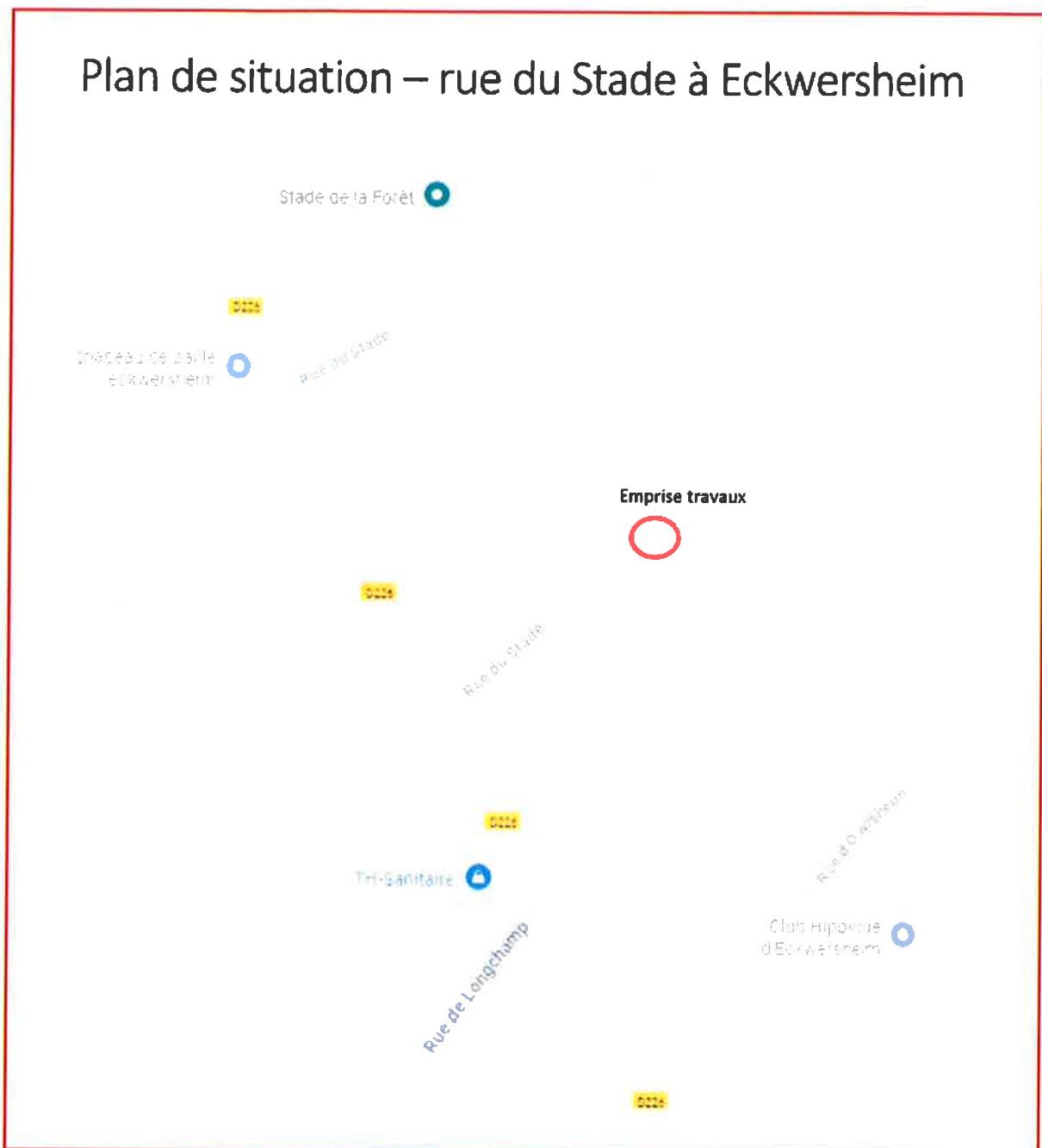
Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- La Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS

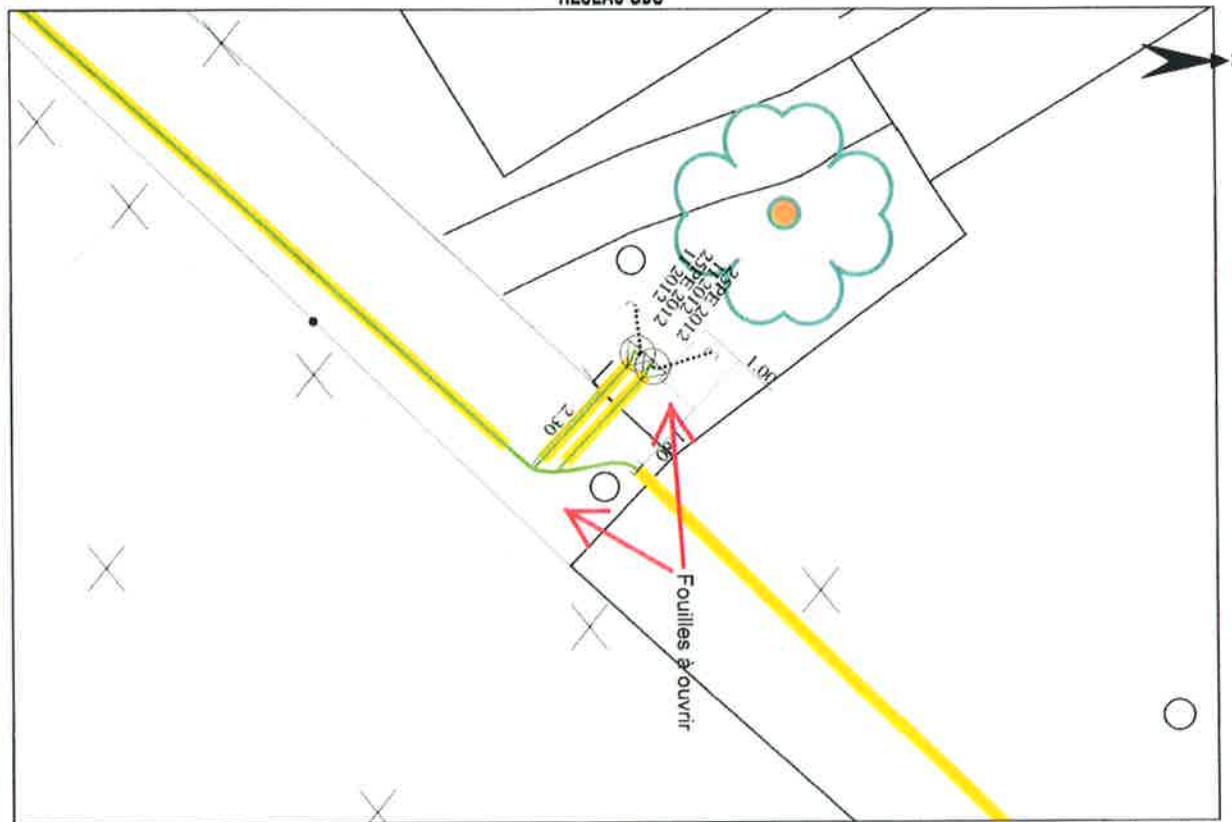
ECKWERSHEIM, le 19 aout 2025

Le Maire
Camille BADER
L'adjoint par délégation
Lily BILGER

Plan de situation – rue du Stade à Eckwersheim



RESEAU GDS



échelle 1/100 COMMUNE ECKWERSHEIM,

Les documents ou renseignements sur les canalisations de 'RESEAU GDS' sont fournis
à titre purement indicatif et sans engagement de RESEAU GDS

Tous droits réservés - copies ou reproductions interdites
Edition le 06-08-2025 par psl

